



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOC
COMP
CS

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

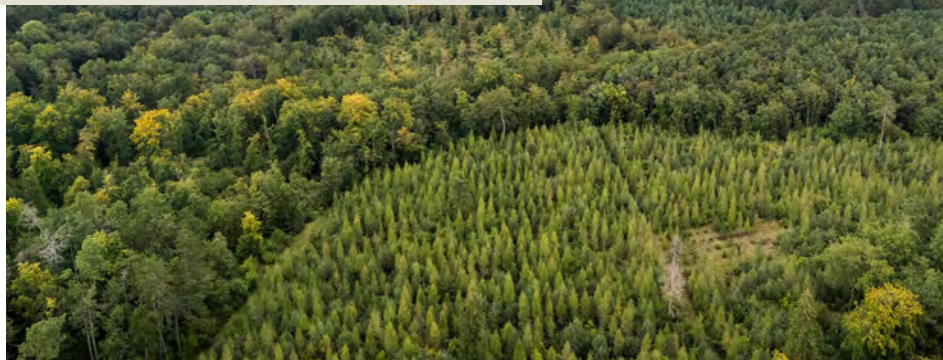
du Référentiel du Certificat de spécialisation



Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un certificat de spécialisation (CS) "Techniques cynégétiques". Il est associé au référentiel du titre et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative. Il ne prétend pas reprendre toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les titres et diplômes en unités capitalisables (UC) rénovés, décrites dans la note de service UC (DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016).

Pour une bonne utilisation, il est également souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation..

SOMMAIRE



Présentation du Certificat de spécialisation de l'option "Techniques cynégétiques"	p	5
Mise en œuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations	p	8
1 - Evaluer des capacités en situations professionnelles : quelques principes	p	8
2 - Cadrage de l'évaluation des capacités du CS "Techniques cynégétiques"	p	10
Fiches compétences	p	25
Annexes	p	37
Annexe 1 : Arrêté de création du CS "Techniques cynégétiques"	p	35
Annexe 2 : Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme	p	40

Présentation du Certificat de spécialisation et de l'option "Techniques cynégétiques"

Le certificat de spécialisation (CS) option "Techniques cynégétiques" est une certification du ministère en charge de l'agriculture qui atteste d'une qualification professionnelle dans le champ professionnel de l'aménagement. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation¹. Il peut être obtenu par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue ainsi que par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un CS est une qualification centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés. Ces activités peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, quels que soient le statut et la place du titulaire dans l'organigramme de l'entreprise.

Le CS option "Techniques cynégétiques" est complémentaire du Baccalauréat professionnel spécialité "Gestion des milieux naturels et de la faune" : il constitue une spécialisation dans le champ de la gestion de la faune sauvage et de l'environnement, et tout particulièrement celui de la chasse.

¹ Cf. Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

Le professionnel, spécialiste en cynégétique, est chargé de la gestion et la conservation des populations cynégétiques en particulier, de la faune sauvage en général et des écosystèmes associés.

Les activités du titulaire du CS sont définies par son responsable auquel il rend compte régulièrement. **Autonome dans l'organisation de son travail et dans la réalisation des tâches**, le professionnel, spécialiste en cynégétique, **exerce ses activités au contact de la faune et des habitats, des hommes et de leur territoire**. Il travaille seul ou avec les acteurs du territoire, avec lesquels il coopère. Il intègre les intérêts de la structure pour laquelle il travaille. Il est **force de proposition dans les projets de territoire** auquel son employeur est associé et participe, en lien avec son responsable, à la codécision.

Sur le terrain, **il recueille des données sur les milieux et leurs dynamiques**. Il croise et interprète ces données pour **identifier les situations d'équilibre/déséquilibre des populations avec leur milieu. Il définit les capacités d'accueil du territoire pour une espèce donnée dans un contexte agro-sylvo-cynégétique**. A ce titre, il connaît les itinéraires techniques des productions agricoles et sylvicoles lui permettant d'intégrer les enjeux économiques et environnementaux.

Il élabore des propositions et met en œuvre des actions d'interventions sur les populations et d'aménagement des milieux, seul ou en équipe.

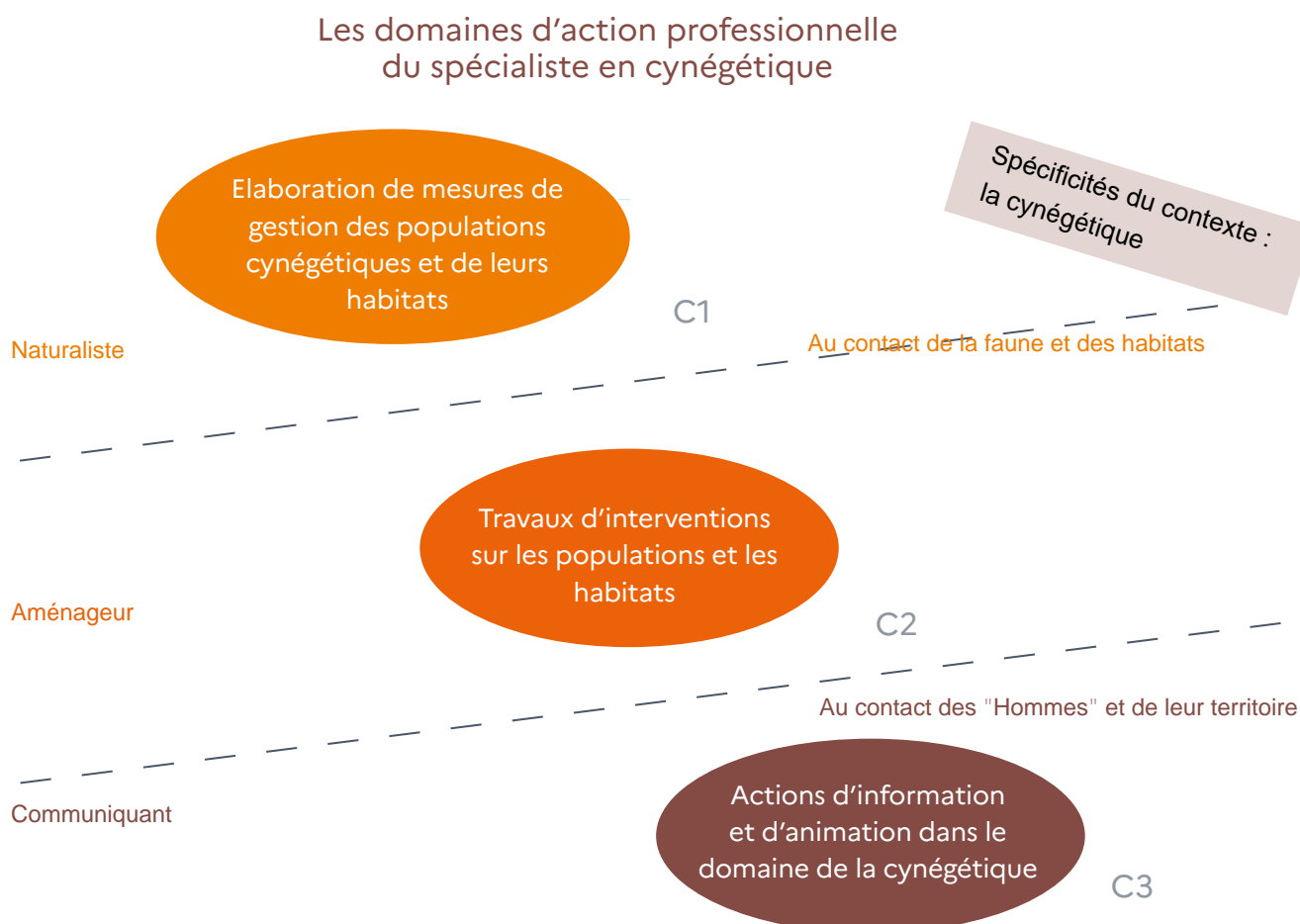
Le professionnel/technicien **traite et restitue les informations avec des outils de cartographie et des outils statistiques simples numérisés**.

Après des acteurs du territoire, **il intervient dans les processus de concertation, anime des collectifs et dialogue avec les usagers. Il fait valoir une expertise de biodiversité**, en particulier concernant **le cadre réglementaire et sécuritaire de la cynégétique** d'un territoire.

Les conditions d'accès au CS sont variées et tiennent compte de la diversité des parcours des candidats. Elles sont stipulées dans le code rural (Articles D811-167-1 et suivants) et précisées dans l'arrêté de création de chaque option du CS. Il appartient aux centres de vérifier/évaluer les prérequis nécessaires au suivi de la formation et aux passages des épreuves dans les meilleures conditions.

Un CS est une certification organisée et délivrée en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

Le référentiel de compétences du CS option "Techniques cynégétiques" est constitué de 3 UC, qui correspondent chacune à un bloc de compétences. Le schéma ci-après permet de repérer les domaines d'action professionnelle du spécialiste en cynégétique, auxquels sont adossées les 3 capacités du CS



Le référentiel du CS, comme ceux des autres CS et diplômes en unités capitalisables du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), comporte 3 parties :

- le **référentiel d'activités** fournit des informations sur les contextes de travail des titulaires du CS et les conditions d'exercice des activités visées par la certification, présente la fiche descriptive d'activités spécialisées (FDAS) ainsi que la liste des situations professionnelles significatives organisées en champs de compétences.
- le **référentiel de compétences** comprend la liste des capacités attestées par le CS.
- le **référentiel d'évaluation** précise les critères et les modalités d'évaluation permettant sa délivrance.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et CS en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes enseignantes.

Le document complémentaire est associé au référentiel du certificat de spécialisation. Il réunit des recommandations et des prescriptions pour l'évaluation des capacités du CS.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux CS. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du CS est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014.

Comme pour tous les autres diplômes et CS en UC, le référentiel du CS "Techniques cynégétiques", le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et ressources pour l'enseignement, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/cs/environnement>

Mise en œuvre de l'évaluation :

Recommandations et prescriptions

1 - Evaluer des capacités en situation professionnelles : quelques principes

Capacités et situations

Comme dans tous les référentiels rénovés du MASA, le référentiel de compétences d'un certificat de spécialisation (CS) est exprimé en **capacités**.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (Ministère en charge de l'agriculture, 2010). On peut la définir comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : savoirs, savoir-faire, techniques et gestes, comportements professionnels. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, nécessitent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Être capable, c'est avoir le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles significatives de l'activité professionnelle ciblée. Ce potentiel repose sur l'articulation du faire, de l'agir et du penser, du raisonnement dans l'action. La délivrance d'un titre ou d'un diplôme du ministère en charge de l'agriculture correspond à l'assurance que la personne à qui on le délivre est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. L'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un titre ou d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'expérience. Les capacités évaluées sont les précurseurs des compétences clefs de (ou des) l'activité(s) visée(s) par le titre ou le diplôme.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. L'adaptation du candidat à différents contextes, et plus largement aux situations de la même famille présentant des traits communs, requiert un entraînement.

Le référentiel de compétences comprend uniquement des capacités relatives à la maîtrise de situations professionnelles en lien avec les champs de compétence et SPS du référentiel d'activités.

Principes pour l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : **c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module.** Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient.

Dans un diplôme de la formation professionnelle ou un CS visant une qualification professionnelle, une évaluation "en situation professionnelle" est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, prendre en compte le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui accompagnent le déroulement de cette action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire. **Au-delà de la maîtrise d'une situation particulière, c'est la maîtrise d'un ensemble de situations de même type qui est visée.** Il est donc nécessaire de vérifier si le candidat est en mesure d'adapter son raisonnement et/ou son action à des variations de la situation et à des situations du même type.

La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées et d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un CS, toutes les capacités sont professionnelles et doivent être évaluées en situation professionnelle.

Pour rappel, dans les certifications en UC, le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC. **L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de compétences.**

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail locales en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles significatives des activités ciblées par le CS. Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail

(une "tâche") : cette production correspond à la partie observable de l'action du candidat. Elle s'intéresse également aux raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat. Elle regarde plus précisément la façon dont l'individu, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent recouvrir des situations de réalisation d'interventions sur les populations cynégétiques et leurs habitats. Elles peuvent également correspondre à des situations de raisonnement : diagnostics, analyse d'indicateurs écologiques, propositions de méthodes et d'interventions à réaliser...

Les modalités d'évaluation restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – la capacité. Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation utilisant des techniques d'explicitation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat.
- L'entretien d'évaluation, par l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les ressources qu'elle mobilise.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées dans le cadre de l'organisation et de la réalisation des travaux dans le domaine cynégétique.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation sur l'atteinte de chaque capacité au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation - ou l'invalidation - de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Pour formuler ce jugement, il se réfère au référentiel du CS et, plus précisément, aux critères définis dans le référentiel d'évaluation et aux indicateurs définis par le centre qui sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Il prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, films, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est *in fine* le seul responsable de l'évaluation.

2. Cadrage de l'évaluation des capacités du CS "Techniques cynégétiques"

Comme mentionné dans le référentiel de certification, les capacités du CS "Techniques cynégétiques" doivent toutes être évaluées en situation professionnelle.

Chaque capacité fait l'objet d'une évaluation en situation professionnelle, qui associe une réalisation - pratique ou qui peut également être une réflexion à tenir - et une explicitation de l'activité du candidat. La nature de l'épreuve et les modalités d'évaluation choisies doivent permettre à l'évaluateur de prendre en compte non seulement la réalisation et le résultat auquel est parvenu le candidat, mais aussi les raisonnements qui lui ont permis d'arriver à cette réalisation, ce résultat. Il vérifie également que le candidat peut adapter ses raisonnements à d'autres situations que celle utilisée comme support de l'évaluation en faisant varier les caractéristiques de la situation et en évoquant d'autres situations de la même famille (cf. point précédent : Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle).

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités sont constituées par :

- les critères généraux déterminés au niveau national qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans les pages suivantes de ce document. Quel que soit le choix de la ou des situations de travail supports de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes. Chaque capacité est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la ou les situations dans laquelle il se trouve et apprécier le développement de la capacité visée par l'épreuve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.
- des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ces indicateurs ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Rappel des modalités et critères d'évaluation des capacités du CS "Techniques cynégétiques" en vue de l'obtention des UC correspondantes

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1	Évaluation en situation professionnelle	<p>C1. Réaliser le suivi de populations cynégétiques et de leurs habitats sur un territoire</p> <p>C1.1 Analyser des dynamiques de populations cynégétiques et de leurs habitats</p>	<p>Réalisation technique du recueil de données Le candidat adopte une méthode de travail qui lui permet de recueillir des données fiables et pertinentes sur les populations cynégétiques et leurs habitats dans le respect du protocole</p> <p>Diagnostic d'évolution des populations et de leurs habitats Le candidat met en lien les données recueillies pour apprécier/évaluer les pressions exercées sur le milieu et déterminer la capacité d'accueil du territoire</p> <p>Restitution des résultats Le candidat présente les résultats sous différentes formes de manière structurée et claire</p>
		<p>C1.2 Préconiser des interventions sur les populations et leurs milieux</p>	<p>Adéquation des propositions avec l'analyse des populations et de leurs habitats Le candidat définit des propositions d'interventions concordantes avec l'état des populations, des milieux et leurs évolutions</p> <p>Préservation d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique Le candidat prend en compte les intérêts des différents acteurs d'un territoire pour en assurer la multifonctionnalité</p>
UC2	Évaluation en situation professionnelle	<p>C2. Opérationnaliser des interventions sur les populations cynégétiques et leurs milieux</p> <p>C2.1 Mettre en œuvre des opérations de régulation de populations cynégétiques</p>	<p>Organisation de l'opération de régulation Le candidat détermine le dispositif de régulation, identifie les moyens et planifie l'opération</p> <p>Réalisation technique de l'opération de régulation Le candidat met en œuvre le dispositif de régulation dans le respect de la réglementation, le cas échéant en coopération avec les chasseurs</p> <p>Ethique Le candidat adopte une conduite responsable qui tient compte du bien-être de l'animal et minimise la souffrance</p>
		<p>C2.2 Mettre en œuvre des travaux d'aménagement d'habitats et de protection des milieux</p>	<p>Diagnostic du site Le candidat repère les caractéristiques du site et les met en lien avec la préconisation pour définir son organisation</p> <p>Organisation des travaux d'aménagement A partir de son diagnostic, le candidat définit un mode opératoire, identifie les moyens et planifie les travaux</p> <p>Réalisation technique Le candidat réalise ou coordonne les différents travaux d'aménagements, le cas échéant en coopération avec les acteurs concernés</p>

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC3	Évaluation en situation professionnelle	C3. Réaliser des actions d'information et d'animation cynégétiques C3.1 Vulgariser le cadre réglementaire et sécuritaire de la cynégétique et les enjeux en lien avec la biodiversité	Adéquation des informations transmises Le candidat diffuse des informations pertinentes, adaptées au public cible et au contexte de l'intervention Posture pédagogique Le candidat mobilise une écoute active et observe la ou les personnes et leurs réactions pour s'assurer de la compréhension du message, il explique et reformule son discours de manière à favoriser son appropriation
		C3.2 Animer un collectif autour d'actions à enjeux agro-sylvo-cynégétiques	Argumentation Le candidat expose des arguments fondés sur sa propre expertise cynégétique et construits à partir de l'intégration des points de vues des autres acteurs Posture relationnelle Le candidat, par sa posture, contribue à établir un climat de confiance qui favorise la prise de parole de chacun et permet un travail collectif et fédérateur autour d'un projet ou d'une action

Présentation des capacités professionnelles à évaluer

Pour aider les équipes à construire les différentes situations d'évaluation permettant de vérifier le développement des différentes capacités constitutives du CS "Techniques cynégétiques" en vue de la délivrance des UC correspondantes, les critères et exemples d'indicateurs sont précédés d'une présentation de chacune de ces capacités.

Cette présentation précise :

- le "périmètre" de la capacité : ses contours, ce que le potentiel d'action recouvre,
- les situations de travail auxquelles elle correspond en lien avec les SPS qui sont rappelées,

- les ressources essentielles, savoirs, techniques et savoir-faire ainsi que les comportements et attitudes professionnels qu'elle mobilise, mais aussi – lorsqu'ils sont identifiés - les éléments clés/centraux qui organisent l'action et les raisonnements professionnels en situation, dont la construction est indispensable à la mise en place de la capacité.

Cette présentation des capacités a aussi pour objectif d'aider les équipes à mieux se les approprier pour élaborer leur formation.



C1. Réaliser le suivi de populations cynégétiques et de leurs habitats sur un territoire

1.1. Analyser des dynamiques de populations cynégétiques et de leurs habitats

1.2. Préconiser des interventions sur les populations et leurs milieux

La capacité C1 recouvre l'ensemble des travaux d'études de terrain permettant au professionnel, spécialiste en cynégétique, d'élaborer une série de mesures à prendre, d'interventions à réaliser sur les populations cynégétiques et sur les habitats des territoires dont on lui a confié la responsabilité.

A partir de différents protocoles de recueils de données sur les populations et les milieux, le professionnel, spécialiste en cynégétique, analyse la capacité d'accueil d'espèces cynégétiques sur un territoire (Capacité C1.1). A partir de ces données, en concertation avec les acteurs du territoire, il préconise des mesures de gestion des dynamiques de populations et/ou des aménagements pour atteindre des objectifs d'équilibre agro-sylvo-cynégétique (Capacité C1.2). Il est en relation permanente avec son responsable hiérarchique pour lui rendre compte de l'avancée des travaux et des résultats.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C1

Champ de compétences	SPS	Finalité
Suivi cynégétique des populations et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Comptage de populations cynégétiques selon un protocole • Surveillance sanitaire d'une population cynégétique • Lecture des unités de paysage d'un territoire • Recueil d'indices de l'impact des populations sur les milieux • Traitement cartographique et statistique simple de données • Elaboration en concertation d'un projet de plan de chasse • Elaboration en concertation d'un projet plan de gestion cynégétique • Proposition de mesures d'amélioration des habitats • Proposition de mesures de prévention des dégâts gibiers 	<i>Déterminer des interventions sur les populations cynégétiques et de faune sauvage et leurs milieux</i>

La capacité C1.1 **Analyser des dynamiques de populations cynégétiques et de leurs habitats** cible le recueil de données selon des protocoles définis :

- sur les populations : effectifs, sex-ratio, jeunes/adultes, état sanitaire, indices directs ou indirects, empreintes, laissés, coulées, ...),
- sur les habitats : formations végétales, espèces dominantes, type d'abrouissement, surpâturage, dégâts de gibiers, ...).

Le professionnel spécialiste en cynégétique, collecte, traite puis formalise toutes les informations qui contribuent à mieux connaître les dynamiques des populations et des habitats du territoire concerné par son intervention, lui permettant ainsi de construire des préconisations et des mesures d'intervention sur les populations et leurs milieux.

Cette analyse combine différents types de recueils de données sur des populations dans leurs milieux :

- Des indices d'abondances recueillis sur le terrain. Dans ce cas, il se déplace fréquemment en extérieur sur des terrains variés (forêts, montagnes, plaines, ...) pour mettre en œuvre de manière rigoureuse les protocoles préalablement établis et mis à sa disposition. Seul ou en groupe (chasseurs, bénévoles, ...), il réalise **les comptages** de populations cynégétiques. En complément, il recueille les informations des plans de chasse antérieurs (taux de réalisation, ...). Il note les observations rapportées par les acteurs du territoire (chasseurs, naturalistes, agriculteurs, forestiers, ...). Il recoupe l'ensemble de ces données pour obtenir une information fiable sur les effectifs des différentes espèces et populations de faune sauvage.
- Des indicateurs de performances des individus (recueil des indicateurs de croissance et développement des individus par classe d'âge, taux de fécondité, ...) par **l'observation régulière et continue de l'état sanitaire d'une population**.
- Des indicateurs sur l'état des habitats et les signes avant-coureurs de déséquilibre (forêt-gibier). D'une part, il repère les **unités de paysage du territoire** sur lequel il intervient (types de systèmes de production

agricole, de sylvicultures, de milieux naturels...) et caractérise les milieux et les pratiques qui y sont appliquées : itinéraires techniques de productions agricoles, sylvicoles, aménagements... D'autre part, il recueille les indices de changement écologique traduisant le degré de pression des populations sur les milieux (Indice de consommation, Indice d'abrouissement (espèces abrouties ou écorcées, degré d'abrouissement, ...).

Tout au long de ces processus de recueils de données, le spécialiste en cynégétique complète les différentes fiches d'observation mises à sa disposition pour réaliser ces suivis, que ce soit sur tablette, smartphone ou ordinateur sur le terrain ou au bureau.

A partir d'une base de données, il croise les différentes datas, les met en relation et les interprète pour apprécier l'état dynamique des populations et des habitats et identifier les situations d'équilibre/déséquilibre des populations avec leur milieu. L'ensemble de ces données lui permet de définir les capacités d'accueil du territoire pour une espèce donnée dans un contexte agro-sylvo-cynégétique. Il traite les données recueillies avec des outils de cartographie et des outils statistiques simples numérisés.

Il utilise les outils de la bureautique pour présenter les résultats sous différentes formes de manière structurée et claire à son responsable ou lors de réunions avec les partenaires.

Pour réaliser cette analyse des dynamiques de populations cynégétiques et de leurs habitats à partir du croisement de différentes données, le spécialiste en cynégétique mobilise son œil naturaliste de terrain : observation et identification directes et indirectes des indices de présence d'espèces de faune sauvage. Il est spécialiste du mode de vie des espèces liées à la cynégétique. Il s'appuie de manière très opérationnelle sur des connaissances approfondies des habitats et de leur fonctionnement. Il a également des repères sur le fonctionnement des systèmes anthropisés de productions agricoles et sylvicoles qui lui permettent d'avoir une lecture et une compréhension globale du territoire et de son fonctionnement écologique, économique et social. Ces repères lui permettent de développer

une analyse globale de l'état du territoire et de sa dynamique pour, in fine, construire une vision synthétique, qui donne de la valeur à ses propos, lorsqu'il sera amené à discuter avec les différents acteurs et usagers du territoire dont il a la charge.

La capacité C1.2 **Préconiser des interventions sur les populations et leurs milieux** cible, à partir des données recueillies et de leur analyse, en concertation avec les différents partenaires du territoire (chasseurs, agriculteurs, forestiers, collectivités territoriales, gestionnaires d'espaces protégés, associations de protection de la nature, association de sports et loisirs, autres usagers...), l'élaboration de mesures de gestion des dynamiques de populations et/ou d'aménagements permettant de concilier les objectifs pluriels assignés à un territoire : productions agricoles ou sylvicoles, cynégétiques, gestion conservatoire des espaces protégées, ... et assurer la multifonctionnalité des espaces.

Ces mesures de gestion recouvrent l'élaboration d'un projet de plan de chasse, d'un plan de gestion cynégétique ou toute autre intervention visant à réguler les populations cynégétiques (prélèvements, piégeage, ...) qui prennent en compte la bien-être de l'animal

De même, il propose des mesures de prévention des dégâts de gibiers (dispositifs de protection, dispositifs de dissuasion, ...) ou d'amélioration des habitats (gagnage, sous-bois appétant, couvert, ...). Il est amené à être force de proposition sur des techniques novatrices (aménagement de parcours de chasse type traque-affût, ...)

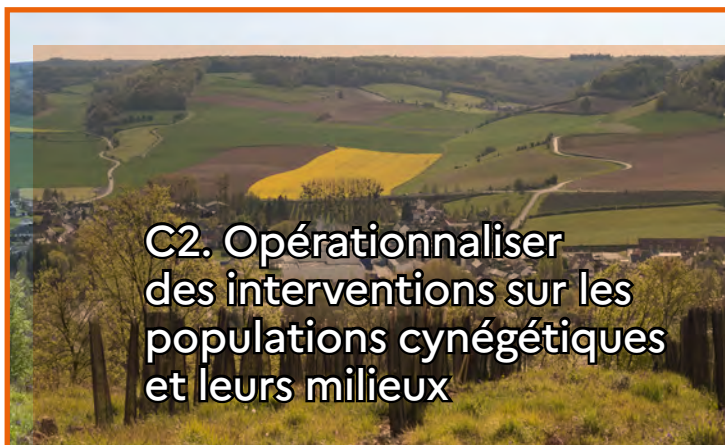
Les propositions de régulations ou d'aménagement peuvent se situer à différentes échelles spatiales : de la parcelle agricole ou forestière à un massif forestier dans son ensemble, d'une propriété privée à un groupement d'intérêt cynégétique, ... Elles peuvent concerner une ou plusieurs espèces : petit ou grand gibier, ESOD, espèces protégées, ... Et s'appliquer à différents niveaux de populations : de l'individu isolé à l'unité de population. Elles nécessitent un montage administratif et financier que le professionnel prend tout ou partie en charge.

Au cours de l'élaboration des propositions, le spécialiste en cynégétique intègre les intérêts de la structure qui l'emploie. Il tient compte des freins sociaux (tensions entre acteurs, pratiques agricoles et sylvicoles, ...), et des intérêts des différents acteurs d'un territoire œuvrant pour en assurer la multifonctionnalité.

Pour élaborer ses préconisations, le spécialiste en cynégétique exerce son œil d'aménageur écologique de terrain. Il regarde précisément le fonctionnement des écosystèmes du territoire à différentes échelles d'intervention. Il connaît les différentes possibilités de régulations de populations : modalités de prélèvements des animaux (types de chasses, piégeage, ...) ; et les différents aménagements spécifiques à la faune sauvage en milieu agricole, forestier, ou urbain. Il les met en relation avec les conditions du milieu et les moyens disponibles (en ressources humaines et financières) pour leur réalisation. Il mobilise des capacités en matière d'analyse et de rédaction et se réfère constamment aux réglementations issues du code rural et du code de l'environnement.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C1

C1. Réaliser le suivi de populations cynégétiques et de leurs habitats sur un territoire		
Capacités constitutives de la C1 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C1.1 Analyser des dynamiques de populations cynégétiques et de leurs habitats	<p>Réalisation technique du recueil de données</p> <p><i>Le candidat adopte une méthode de travail qui lui permet de recueillir des données fiables et pertinentes sur les populations cynégétiques et leurs habitats dans le respect du protocole.</i></p>	<p>Travail en autonomie</p> <p>Choix du protocole en fonction des espèces</p> <p>Préparation d'une opération de comptage</p> <p>Mise en œuvre d'une opération de comptage</p> <p>Recueil de données sur l'état sanitaire d'une population cynégétique</p> <p>Lecture et caractérisation des unités de paysage</p> <p>Repérage d'indice de changement écologique</p> <p>Enregistrement des données</p> <p>Vérification des données</p> <p>Compte-rendu au responsable : déroulement et avancée des études, résultats, aléas/pbs...</p> <p>...</p>
	<p>Diagnostic d'évolution des populations et de leurs habitats</p> <p><i>Le candidat met en lien les données recueillies pour apprécier/évaluer les pressions exercées sur le milieu et déterminer la capacité d'accueil du territoire</i></p>	<p>Organisation des données</p> <p>Analyse des données</p> <p>Choix des critères d'évaluation des données</p> <p>Utilisation des outils statistiques de données et de traitement cartographique</p> <p>...</p>
	<p>Restitution des résultats</p> <p><i>Le candidat présente les résultats sous différentes formes de manière structurée et claire</i></p>	<p>Utilisation des outils de présentations numériques</p> <p>Formalisation des présentations à l'écrit : organisation/ structuration de la présentation : plan, logique, points de synthèse...</p> <p>Construction de différentes représentations graphiques ou schématiques : tableaux, diagrammes, schémas, cartes,...</p> <p>Expression écrite</p> <p>Présentation orale</p> <p>...</p>
C1.2 Préconiser des interventions sur les populations et leurs milieux	<p>Adéquation des propositions avec l'analyse des populations et de leurs habitats</p> <p><i>Le candidat définit des propositions d'interventions concordantes avec l'état des populations, des milieux et leurs évolutions.</i></p>	<p>Travail en autonomie</p> <p>Adaptation des choix aux caractéristiques et particularités du territoire (dont usages/multifonctionnalités),</p> <p>Adaptation aux populations, à leur état de santé et leur mode de vie/habitat/milieux</p> <p>Adaptation des choix aux dynamiques des populations</p> <p>...</p>
	<p>Préservation d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique</p> <p><i>Le candidat prend en compte les intérêts des différents acteurs d'un territoire pour en assurer la multifonctionnalité.</i></p>	<p>Prise en compte des intérêts et préoccupations des différents acteurs</p> <p>Contextualisation des propositions d'interventions au territoire et aux intérêts des acteurs</p> <p>Prise en compte de la réglementation</p> <p>...</p>



C2. Opérationnaliser des interventions sur les populations cynégétiques et leurs milieux

2.1 Mettre en œuvre des opérations de régulation de populations cynégétiques

2.2 Mettre en œuvre des travaux d'aménagement d'habitats et de protection des milieux

La capacité C2 vise l'opérationnalisation des mesures de gestion des dynamiques de populations et des aménagements des milieux dans le but d'assurer leur développement ou leur conservation tout en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques.

Elle recouvre des situations de mise en œuvre de régulations de populations (Capacité C2.1) et la réalisation de travaux d'aménagement de milieux (Capacité C2.2).

Quelles que soient les échelles d'actions retenues dans le cadre de son travail (département, groupement d'intérêt cynégétique, groupement forestier, domaine privé, ...), le professionnel spécialiste en cynégétique organise les différentes interventions à partir du plan de mesures validé par les partenaires et sa hiérarchie.

Il prévoit les moyens humains, matériels et financiers pour leur mise en œuvre, et les réalise ou, le cas échéant, les coordonne en coopération avec les différents acteurs concernés. A posteriori, il évalue l'action conduite à partir des critères qu'il a défini en amont et en réfère à son supérieur hiérarchique.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C2

Champ de compétences	SPS	Finalité
Gestion de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de pièges spécifiques contre une espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) • Destruction d'individus susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) • Lâcher d'individus dans le cadre de réimplantation d'une espèce • Travaux de conservation cynégétique • Travaux d'amélioration d'habitats cynégétiques • Prévention de dégâts de la faune sauvage 	Assurer le développement durable d'une population de faune sauvage et préserver ses habitats, en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques

La capacité C2.1 Mettre en œuvre des opérations de régulation de populations cynégétiques cible la mise en œuvre, à partir des objectifs fixés dans les plans d'actions (schéma départemental de gestion cynégétique, ...) de mesures de régulations des espèces afin d'en assurer une gestion rationnelle et durable.

Ces mesures de régulations consistent :

- soit à diminuer les effectifs des populations selon différentes techniques : prélèvements (piégeages, prélèvements par tir, ...) effarouchement, pose de répulsifs, ...
- soit, au contraire, à favoriser l'augmentation des effectifs des populations : lâchers, dispositifs d'attractions artificiels (agrainage, pierre à sel, goudron de Norvège, ...) selon la réglementation locale en vigueur.

En amont, le professionnel spécialiste en cynégétique définit l'organisation spatio temporelle de l'opération en fonction des repérages effectués sur le territoire concerné.

Il choisit la technique de régulation adaptée à l'espèce à réguler et au contexte. Il identifie les moyens à mobiliser, notamment en associant les chasseurs avec lesquels il travaille en coopération, et planifie l'opération.

Sur le terrain, lors des opérations de régulation qu'il réalise ou qu'il coordonne, il est particulièrement vigilant au respect de la réglementation et à l'application des règles de sécurité. Il adopte une conduite responsable et éthique en termes de bien-être animal (service rendu à l'animal) et veille à l'application de cette conduite par tous.

La connaissance des différentes espèces animales (faune sauvage, gibiers et ESOD) et de leurs comportements dans un milieu donné, des réglementations (code de l'environnement, ...) en vigueur et la maîtrise des techniques de régulation les plus courantes sont au cœur de cette capacité. Elle fait également appel à des compétences organisationnelles et de travail en coopération.

La capacité C2.2 cible la mise en œuvre de travaux d'aménagement qui visent à maintenir ou augmenter le potentiel cynégétique d'un territoire tout en garantissant la protection des cultures agricoles et des peuplements forestiers.

Ces travaux recouvrent :

- diverses interventions en lien avec la conservation ou l'amélioration d'habitats d'une part : aménagement d'un parcours de chasse, implantation d'une culture à gibier...
- des interventions de prévention des dégâts de la faune sauvage d'autre part : pose d'une clôture de protection, création d'une zone de gagnage,...

Pour définir l'organisation des travaux, le professionnel spécialiste en cynégétique, sur la zone d'intervention, réalise un diagnostic des caractéristiques (pédoclimatiques, éléments de biodiversité, accès, type de culture ou peuplement forestier en place...), du site qu'il met en lien avec la préconisation.

A partir de son diagnostic, il définit un mode opératoire qui tient compte de la réglementation environnementale et en matière de sécurité et identifie les moyens techniques et humains à mobiliser. Il planifie les travaux d'aménagements et les réalise ou les coordonne, le cas échéant en coopération avec les acteurs concernés.

Cette capacité mobilise des connaissances en écologie et en réglementation environnementale ainsi qu'une maîtrise de l'approche multifonctionnelle des espaces (agriculture, forêt, milieu rural, urbain, périurbain) et des principes de gestion des espaces de nature en milieu urbain et rural.

La maîtrise des techniques d'entretien, d'aménagement et de restauration écologique des espaces sont au cœur de cette capacité. Elle fait également appel à des compétences relationnelles et de travail en coopération.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C2

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les 2 capacités constitutives de la capacité C2.

C2. Opérationnaliser des interventions sur les populations cynégétiques et leurs milieux		
Capacités constitutives de la C2 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C2.1. Mettre en œuvre des opérations de régulation de populations cynégétiques	<p>Organisation de l'opération de régulation</p> <p><i>Le candidat détermine le dispositif de régulation, identifie les moyens et planifie l'opération.</i></p>	<p>Travail en autonomie</p> <p>Repérage des caractéristiques, particularités et contraintes de la zone d'intervention</p> <p>Prise en compte de la réglementation</p> <p>Choix de la technique de régulation</p> <p>Définition de l'organisation temporelle du dispositif : estimation de la durée et des échéances de l'opération, horaires de démarrage et de fin,</p> <p>Définition de l'organisation spatiale du dispositif : repérage sur une carte, repérage des accès et des itinéraires, repérage des points de régulation ...</p> <p>Définition de l'organisation humaine et matériel du dispositif : Nombre de personnes, constitution des équipes, prévision des matériels/fournitures (quantité, qualité)</p> <p>Choix des critères d'évaluation du dispositif</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation technique de l'opération de régulation</p> <p><i>Le candidat met en œuvre le dispositif de régulation dans le respect de la réglementation, le cas échéant en coopération avec les chasseurs.</i></p>	<p>Application de la réglementation</p> <p>Mise en œuvre des différentes techniques de régulation : préparation, installation et utilisation du matériel, ...</p> <p>Repérage de la zone d'intervention sur site</p> <p>Interaction et échanges avec les acteurs : distribution des consignes, rappels du respect de la réglementation environnementale et des règles de sécurité et d'éthique</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (Port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Respect des principes d'ergonomie au travail</p> <p>Compte-rendu au responsable hiérarchique : déroulement de l'intervention, résultats, aléas, ...</p> <p>...</p>
	<p>Ethique</p> <p><i>Le candidat adopte une conduite responsable qui tient compte du bien-être de l'animal et minimise la souffrance.</i></p>	<p>Respect de la réglementation en lien avec le transport des animaux vivants</p> <p>Respect de la réglementation pour le piégeage</p> <p>Mise à mort sans souffrance : Bienveillance, Service rendu à l'animal</p> <p>...</p>

C2. Opérationnaliser des interventions sur les populations cynégétiques et leurs milieux

C2.2. Mettre en œuvre des travaux d'aménagement d'habitats et de protection des milieux	<p>Diagnostic du site</p> <p><i>Le candidat repère les caractéristiques du site et les met en lien avec la préconisation pour définir son organisation.</i></p>	<p>Travail en autonomie</p> <p>Prise en compte du site : repérage de la zone d'intervention, identification des particularités, des contraintes, identification des risques, analyse des impacts...</p> <p>Prise en compte de la réglementation relative aux travaux et à l'environnement</p> <p>Prise en compte des préconisations : identification de la problématique d'aménagement et de protection, repérage des acteurs à mobiliser, de la nature des travaux à réaliser, du calendrier et de la durée...</p> <p>...</p>
	<p>Organisation des travaux d'aménagement</p> <p><i>A partir de son diagnostic, le candidat définit un mode opératoire, identifie les moyens et planifie les travaux.</i></p>	<p>Choix mode opératoire</p> <p>Définition de l'organisation temporelle du dispositif : estimation de la durée et des échéances de l'opération, horaires de démarrage et de fin, ...</p> <p>Définition de l'organisation spatiale du dispositif : repérage sur une carte, repérage des accès et des itinéraires, circulation et zonage du chantier, ...</p> <p>Définition de l'organisation humaine et matérielle nécessaires aux travaux : nombre de personnes, constitution des équipes, matériels et fournitures (quantité et qualité), ...</p> <p>Choix des critères d'évaluation du dispositif</p>
	<p>Réalisation technique</p> <p><i>Le candidat réalise ou coordonne les différents travaux d'aménagements, le cas échéant en coopération avec les acteurs concernés.</i></p>	<p>Application de la réglementation</p> <p>Réalisation de différents travaux d'aménagements : zone de gagnage, pose de clôture, pose d'un mirador, ...</p> <p>Interaction et échanges avec les acteurs : distribution des consignes, rappels du respect de la réglementation environnementale et des règles de sécurité</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (Port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Respect des principes d'ergonomie au travail</p> <p>Surveillance du respect de la réglementation environnementale et des règles de sécurité par les personnes réalisant les travaux</p> <p>Compte-rendu au responsable hiérarchique : déroulement et avancée des travaux, résultats, aléas, pbs...</p> <p>...</p>



C3. Réaliser des actions d'information et d'animation cynégétiques

C3.1 Vulgariser le cadre réglementaire et sécuritaire de la cynégétique et les enjeux en lien avec la biodiversité

C3.2 Animer un collectif autour d'actions à enjeux agro-sylvo-cynégétiques

La capacité C3 cible des situations de communication et d'interactions avec les usagers et acteurs du territoire (chasseurs, agriculteurs, forestiers, collectivités territoriales, gestionnaires d'aires protégées, associations locales, grand public, scolaire, ...) dans le but de transmettre de l'information sur des questions de cynégétique, de biodiversité, de sécurité- et d'assurer le dialogue entre les différentes parties prenantes d'un territoire autour des enjeux agro-sylvo-cynégétiques.

Cette capacité recouvre des situations de communication de différents types pour

lesquelles le professionnel spécialiste en cynégétique mobilise son expertise technique et réglementaire :

- des situations de transmission de l'information qu'il vulgarise pour s'adapter aux différentes catégories de publics auquel il s'adresse (Capacité C3.1),
- des situations d'animation de travaux de concertation ou de construction de solutions avec des collectifs d'acteurs mobilisés autour d'enjeux agros-cynégétiques (Capacité 3.2).

Le périmètre de ses interventions est défini avec son responsable hiérarchique, s'appuie sur son expertise et le cas échéant s'inscrit dans l'intérêt de la structure au nom de laquelle il intervient.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C3

Champ de compétences	SPS	Finalité
Information et communication	<ul style="list-style-type: none"> • Animation d'un module de formation cynégétique auprès de chasseurs • Remédiation réglementaire auprès de différents publics/d'usagers • Encadrement d'une action de chasse 	<i>Informar sur la cynégétique, la biodiversité et la sécurité des usagers d'un territoire chassable</i>
Interactions avec les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation collective sur un projet d'aménagement cynégétique • Construction collective de solutions pour maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique 	<i>Assurer le dialogue territorial autour des enjeux agro-sylvo-cynégétiques</i>

La capacité C3.1. Vulgariser le cadre réglementaire et sécuritaire de la cynégétique et les enjeux en lien avec la biodiversité cible la réalisation d'actions de communication et d'information qui prennent des formes différentes selon les publics ciblés dans le but d'informer tous types d'utilisateurs d'un territoire chassable sur la cynégétique, la biodiversité et la sécurité et d'assurer le dialogue autour des enjeux agrosylvo-cynégétiques entre l'ensemble des acteurs directement concernés :

- des actions d'animation de modules de formation à destination des chasseurs,
- des actions d'information, ou de rappels à la réglementation auprès de publics et ou d'utilisateurs de territoires de chasse,
- des actions de communication à des fins d'encadrement d'actions de chasse.

Pour réaliser l'ensemble de ces interventions, le professionnel spécialiste en cynégétique actualise les informations qu'il transmet qu'elles soient réglementaires, liées à la sécurité à destination des chasseurs dans le cadre de pratiques de la chasse et des usagers de la nature (randonneurs, cyclotouriste, promeneurs, cavaliers, scolaires, ...) ou sur les questions de cynégétique en lien avec la biodiversité, l'agriculture ou la forêt. Pour ce faire il réalise une veille permanente et sélectionne les informations nécessaires à ses actions de communication.

Il didactise ces informations afin de les rendre accessibles et compréhensibles aux différentes catégories de publics auxquels elles s'adressent : chasseurs, grand public, scolaires, agriculteurs, forestiers, propriétaires, ...

Selon les situations qu'il rencontre et les spécificités des publics, il adapte sa posture et son discours pour garantir une bonne appropriation du message.

Le professionnel s'appuie sur une bonne connaissance du cadrage réglementaire des pratiques de chasse (sécurité, venaison, ...), mais aussi de la gestion des milieux naturels et des pratiques agricoles et sylvicoles.

Ces actions lui demandent d'être un bon communicant (écoute active, évaluation de la compréhension, reformulation), à l'aise avec tous les publics, en mesure de porter un discours accessible. Il est à l'écoute de toutes les attentes

et intérêts des différents publics qu'il côtoie tout en étant garant d'un cadre réglementaire.

La capacité C3.2 Animer un collectif autour d'actions à enjeux agrosylvo-cynégétiques cible des situations de concertations dans un collectif d'acteurs autour de projets multi-partenariaux (projet de replantation de haies, restauration de la biodiversité/plantation de verger, ...) dans le but de rechercher ou maintenir un équilibre agrosylvo-cynégétique.

Dans ces situations, le professionnel spécialiste en cynégétique est le plus souvent animateur et mobilise le cas échéant, des méthodes de médiation et /ou de négociation.

Il organise les rencontres en mobilisant des moyens matériels (réservation de salle de réunion ou lien de visio-conférence, matériel de vidéo-projection, impressions de documents, ...).

A partir d'une problématique définie collectivement, il expose/présente la situation en faisant les constats (issus de ses observations et de celles des participants), il ramène des éléments d'analyse fondés sur sa propre expertise cynégétique pour aider à la réflexion. Il est vigilant à engager toutes les parties dans les discussions et rechercher la co-construction de la ou des solutions visant à maintenir/améliorer les équilibres agrosylvo-cynégétiques.

Il veille à la description des actions liées aux solutions sur lesquelles les parties prenantes se sont accordées et à l'établissement des feuilles de routes afin d'atteindre les objectifs fixés.

Quel que soit son rôle, le spécialiste en cynégétique mobilise son expertise cynégétique et réglementaire. Il participe à la construction d'un espace de dialogue entre partenaires du projet et favorise les échanges, la compréhension réciproque, pour renforcer le travail collectif et fédérateur.

A l'issue des échanges, il rédige les comptes rendus de réunion et présente l'avancement du projet à son responsable hiérarchique et aux partenaires.

Le professionnel spécialiste en cynégétique entretient régulièrement ses relations et en développe de nouvelles afin de se constituer un réseau de professionnels. Il utilise le cas échéant, les outils de communication numérique collaboratifs.

Cette capacité requiert de la part du professionnel spécialiste en cynégétique à la fois des aptitudes relationnelles basée sur la posture, la mise en dialogue, la négociation et la maîtrise des conditions techniques pour atteindre un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C3

C3. Réaliser des actions d'information et d'animation cynégétiques		
Capacités constitutives de la C3 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C3.1. Vulgariser le cadre réglementaire et sécuritaire de la cynégétique et les enjeux en lien avec la biodiversité	<p>Adéquation des informations transmises</p> <p><i>Le candidat diffuse des informations pertinentes, adaptées au public cible et au contexte de l'intervention</i></p>	<p>Identification du contexte</p> <p>Identification des attentes du public selon ses particularités</p> <p>Sélection des informations à transmettre</p> <p>Didactisation : adaptation du discours, choix du vocabulaire et choix des activités en fonction du public cible et du contexte de l'intervention</p> <p>Transmission du message : structuration, clarté, rythme, ton, inflexion, verbal/non verbal</p> <p>...</p>
	<p>Posture pédagogique</p> <p><i>Le candidat mobilise une écoute active et observe la ou les personnes et leurs réactions pour s'assurer de la compréhension du message, il explique et reformule son discours de manière à favoriser son appropriation</i></p>	<p>Interactions en fonction du contexte de la situation et du public : accueil, temps de pause, place faite à chacun, ...</p> <p>Communication : écoute active, reformulation, observations, communication non verbale : mimiques, attitudes, contact visuel, expression du visage, position corporelle, ...</p> <p>Vérification de l'appropriation du message : synthèses des messages principaux, explications complémentaires, demande de reformulation par les auditeurs</p> <p>...</p>
C3.2. Animer un collectif autour d'actions à enjeux agro-sylvo-cynégétiques	<p>Argumentation</p> <p><i>Le candidat expose des arguments fondés sur sa propre expertise cynégétique et construits à partir de l'intégration des points de vue des autres acteurs</i></p>	<p>Communication (Écoute active, reformulation, observations, ...)</p> <p>Sélection des arguments agro-sylvo-cynégétiques</p> <p>Structure de l'argumentation</p> <p>Utilisation de données chiffrées</p> <p>Langage utilisé</p>
	<p>Posture relationnelle</p> <p><i>Le candidat, par sa posture, contribue à établir un climat de confiance qui favorise la prise de parole de chacun et permet un travail collectif et fédérateur autour d'un projet ou d'une action</i></p>	<p>Communication verbale et non verbale : écoute active, distribution de la parole, reformulation des échanges et des prises de décision, attitude et gestuelle ...</p> <p>Comportement du groupe : interactions au sein du groupe, partage de vision, engagement collectif, cohésion du collectif, ...</p> <p>Résolution de problèmes</p> <p>Résultat obtenu</p>

Fiches compétences

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du CS Techniques cynégétiques.

La compétence est une combinaison de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements... – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans les activités visées par le CS. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence ces activités. Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes autour des ressources mobilisées et des finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui rassemble des familles de situations proches, fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle. Y sont précisés :

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'activité. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le travail dans une majorité de configurations d'emplois : les situations professionnelles significatives (SPS).

Les fiches compétences permettent d'appréhender de manière globale la nature des activités des futurs titulaires d'un CS. Elles orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

La définition des différentes rubriques de ces fiches figure en annexe.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du CS "Techniques cynégétiques"

Les SPS sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du CS. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence d'une personne exerçant des activités spécifiques en lien avec les techniques cynégétiques, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des activités ciblées par la certification.

Rappel des champs de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) du CS "Techniques cynégétiques"

Champ de compétences	SPS	Finalité
Suivi cynégétique des populations et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Comptage de populations cynégétiques selon un protocole • Surveillance sanitaire d'une population cynégétique • Lecture des unités de paysage d'un territoire • Recueil d'indices de l'impact des populations sur les milieux • Traitement cartographique et statistique simple de données • Elaboration en concertation d'un projet de plan de chasse • Elaboration en concertation d'un projet plan de gestion cynégétique • Proposition de mesures d'amélioration des habitats • Proposition de mesures de prévention des dégâts gibiers 	<i>Déterminer des interventions sur les populations cynégétiques et de faune sauvage et leurs milieux</i>
Gestion de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de pièges spécifiques contre une espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) • Destruction d'individus susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) • Lâcher d'individus dans le cadre de réimplantation d'une espèce • Travaux de conservation cynégétique • Travaux d'amélioration d'habitats cynégétiques • Prévention de dégâts de la faune sauvage 	<i>Assurer le développement durable d'une population de faune sauvage et préserver ses habitats, en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques</i>
Information et communication	<ul style="list-style-type: none"> • Animation d'un module de formation cynégétique auprès de chasseurs • Remédiation réglementaire auprès de différents publics/d'usagers • Encadrement d'une action de chasse 	<i>Informier sur la cynégétique, la biodiversité et la sécurité des usagers d'un territoire chassable</i>
Interactions avec les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation collective sur un projet d'aménagement cynégétique • Construction collective de solutions pour maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique 	<i>Assurer le dialogue territorial autour des enjeux agro-sylvo-cynégétiques</i>

Toutes les SPS énoncées ci-dessus et les capacités correspondantes sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de santé et sécurité au travail et les enjeux de durabilité, en lien avec l'environnement, le bien-être animal et la qualité de vie au travail.

Situations professionnelles significatives

- Comptage de populations cynégétiques selon un protocole
- Surveillance sanitaire d'une population cynégétique
- Lecture des unités de paysage d'un territoire
- Recueil d'indices de l'impact des populations sur les milieux
- Traitement cartographique et statistique de données
- Elaboration d'un projet de plan de chasse, en concertation
- Elaboration d'un projet plan de gestion cynégétique, en concertation
- Proposition de mesures d'améliorations des habitats
- Proposition de mesures de prévention des dégâts gibiers

Finalités

Déterminer des interventions sur des populations cynégétiques, de faune sauvage et leurs milieux.

Responsabilité / autonomie

En fonction de la structure qui l'emploie et selon la configuration du poste qu'il/elle occupe, le professionnel (il/elle) spécialiste en cynégétique contribue au dialogue entre acteurs et partenaires, apporte un appui et formule des propositions de mesures d'améliorations des habitats de populations cynégétiques, de faune sauvage et de prévention des dégâts gibiers.

La mission de suivi cynégétique des populations et des habitats amène le titulaire de l'emploi (il/elle) à réaliser en autonomie des recueils de données selon des protocoles définis. Ces recueils peuvent concerner des populations (effectifs, sex-ratio, jeunes/adultes, état sanitaire, indices directs ou indirects, empreintes, laissés, coulées, ...), et/ou des habitats (formations végétales, type d'abrutissement, surpâturage, dégâts de gibiers, ...).

A partir du recueil, il/elle traite les données avec des outils de cartographie et de statistique, avec par exemple l'objectif de définir les capacités d'accueil d'un territoire pour une espèce donnée.

Dans sa mission, le professionnel élabore en concertation, les mesures de gestion de populations et/ou d'aménagements permettant de concilier les différents objectifs assignés à un territoire : productions agricoles ou sylvicoles, cynégétiques, gestion conservatoire des espaces protégées.

Très autonome, le titulaire de l'emploi (il/elle) exercera les activités sur un périmètre défini. Il/elle doit être organisé, méthodique et avoir une bonne maîtrise des relations humaines.

Environnement de travail

L'environnement de travail du professionnel (il/elle) spécialiste en cynégétique peut être variable selon l'employeur et le territoire sur lequel il intervient.

Il/elle travaille en extérieur, sur des terrains variés (forêts, montagnes, plaines, etc.) et par tous les temps. Le professionnel (il/elle) spécialiste en cynégétique travaille également en bureau, notamment pour toutes leurs activités de rédaction, rapport ou synthèse. Il doit régulièrement travailler en équipe et communiquer avec différents acteurs du territoire.

Les horaires sont souvent irréguliers et varient en fonction des saisons et des activités cynégétiques. Il peut être amené à travailler tôt le matin ou tard le soir pour réaliser des suivis de la faune sauvage. Il peut être amené à travailler le week-end ou les jours fériés, notamment s'il est agent de développement, et technicien de l'environnement, et qu'il assure la mission de police de la chasse. Le travail dominical est autorisé après demande à l'inspection du travail.

Indicateurs de réussite :

Respect du protocole de comptage d'une population cynégétique

Rigueur dans la surveillance sanitaire d'une population cynégétique

Modalité de recueil d'indices de l'impact d'une population sur un milieu

Modalités mise en œuvre pour la lecture des unités de paysage d'un territoire

Nombre d'acteurs mobilisés dans une concertation de projet de plan de chasse

Qualité de la mobilisation des partenaires dans un projet plan de gestion cynégétique

Pertinence des mesures proposées pour l'améliorations des habitats

Cohérence des mesures proposées pour la prévention des dégâts de gibiers

Adaptation au contexte des propositions de mesures d'amélioration ou de prévention

Maîtrise de l'usage des outils de traitement cartographique et statistique de données

Satisfaction des acteurs et partenaires du territoire

...

Savoir-faire de base

Adapter la méthode de travail au recueil des données à réaliser
Compter des populations cynégétiques selon un protocole
Lire des unités de paysage d'un territoire
Recueillir des indices d'impact des populations sur les milieux
Proposer des mesures d'améliorations d'habitats
Proposer des mesures de prévention de dégâts gibiers
Traiter des données cartographiques et statistiques simples
S'assurer de la fiabilité et de la pertinence des données recueillies
Mettre en relation les données recueillies avec la capacité d'accueil du territoire
Assurer une présentation des résultats, de qualité
Assurer une diversité de formes de présentation, structurée et claire

Evaluer la valeur d'un milieu : biologique, écologique, patrimoniale, agronomique, environnementale, paysagère, forestière
Déterminer les spécificités d'un espace de nature
Identifier et localiser les espèces de la faune sauvage
Identifier les habitats de la faune sauvage
Diagnostiquer l'état agro-sylvo-cynégétique d'un milieu
Evaluer les dommages et dégradations de la faune sauvage dans le milieu agricole et forestier
Proposer des recommandations d'amélioration à partir des observations
Appliquer les protocoles de gestion des espèces
Collecter des informations et des données sur les espèces, les dynamiques de population, les habitats, les milieux
Renseigner une base de données
Partager une base de données dans le cadre de réseaux
...

Savoirs (de référence cités par les professionnels)

Connaissance des politiques publiques cynégétiques
Connaissance de l'environnement social, institutionnel et économique d'un territoire
Connaissance des différents acteurs d'un territoire et de leurs intérêts
Connaissance des populations de la faune sauvage et de leurs habitats
Maîtrise de différentes méthodes de comptage de populations cynégétiques
Maîtrise de méthodes d'analyse des populations et de leurs habitats
Connaissance en matière sanitaire d'une population cynégétique
Identification d'indices d'impact des populations sur les milieux

Connaissances des modalités de préservation d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique
Maîtrise de la multifonctionnalité d'un territoire
Maîtrise de la réglementation pour l'élaboration d'un projet de plan de chasse et d'un projet plan de gestion cynégétique
Principes de la gestion des espaces de nature en milieu urbain et rural
Connaissances de techniques d'entretien et de restauration écologique des espaces de nature
Connaissances des outils d'observation géographique et spatiale du paysage
Connaissance de outils de cartographie
Connaissance de logiciels de cartographie
...

Savoir-faire consolidé par l'expérience

Constituer un réseau de professionnels
Instaurer un climat de confiance
Collaborer et dialoguer au sein d'une équipe et avec les partenaires
Identifier et mobiliser des acteurs pour l'élaboration d'un plan de chasse et/ou un plan de gestion cynégétique
S'adapter à différentes situations et personnes
Construire une argumentation professionnelle
Comprendre les attentes et priorités des différentes parties prenantes

Conduire une concertation
Elaborer un plan de chasse et/ou un plan de gestion cynégétique
Rédiger un plan de chasse et/ou un plan de gestion cynégétique
Surveiller l'état sanitaire d'une population cynégétique
Proposer des mesures améliorations des habitats de la faune sauvage
Proposer des mesures de prévention des dégâts gibiers
...

Comportements professionnels

Faire preuve de méthode et d'organisation
Respecter des engagements
S'adapter à différentes situations et personnes
Faire preuve d'empathie et de compréhension

Mettre en œuvre des qualités relationnelles : diplomatie, disponibilité, écoute, patience
Avoir un esprit critique
Respecter la confidentialité
...

Situations professionnelles significatives

- Installation de pièges spécifiques contre une espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD)
- Destruction d'individus susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)
- Lâcher d'individus dans le cadre de réimplantation d'une espèce
- Travaux de conservation cynégétiques
- Travaux d'amélioration d'habitats cynégétiques
- Prévention de dégâts de la faune sauvage

Finalités

Assurer le développement durable d'une population de faune sauvage et préserver ses habitats, en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques.

Responsabilité / autonomie

Le professionnel (il/elle) spécialiste en cynégétique a une responsabilité dans la gestion des espaces de nature, des espèces sauvages et dans le développement de la chasse durable.

Il /elle opérationnalise les mesures de régulation prévues par une exploitation rationnelle et durable des espèces. Il/elle assure la prévention de dégâts de la faune sauvage, par le suivi et la gestion des populations de gibiers et leurs habitats. Si nécessaire à l'équilibre cynégétique, le professionnel (il/elle) spécialiste en cynégétique organise des prélèvements et ou des lâcher d'individus.

Il/elle met en œuvre des travaux de conservation cynégétiques et ou d'amélioration d'habitats qui visent à augmenter ou maintenir le potentiel cynégétique tout en garantissant la protection des cultures agricoles et peuplements forestiers : aménagement d'un parcours de chasse, implantation d'une culture à gibier, pose d'une clôture de protection, création d'une zone de gagnage, par exemple.

Il/elle organise et ou réalise la destruction d'individus susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD). Cette destruction des ESOD est un droit de protection contre certains animaux, conféré aux propriétaires, possesseurs ou fermiers, mais encadré par l'administration. Les ESOD étant dotées de sensibilité, l'animal doit inspirer le plus grand respect. Pour ce faire, il doit être servi rapidement et aussi nettement que possible afin de lui éviter toute souffrance.

La notion de bien-être animal ne s'applique pas qu'à l'encontre de l'animal chassé ou piégé. Les animaux concourant aux actions de battues et de déterrage doivent eux aussi être considérés avec le plus grand respect. Un piégeur agréé qui ne respecterait pas les dispositions précitées encourt des sanctions administratives et pénales

Environnement de travail

L'environnement de travail du le professionnel (il/elle) spécialiste en cynégétique peut varier selon l'employeur et le territoire sur lequel il intervient.

Il/elle travaille en extérieur, sur des terrains variés (forêts, montagnes, plaines, etc.) et par tous les temps. Le professionnel (il/elle) spécialiste en cynégétique travaille également en bureau, notamment pour toutes leurs activités de rédaction, rapport ou synthèse. Il/elle doit régulièrement travailler en équipe et communiquer avec différents acteurs du territoire.

Les horaires sont souvent irréguliers et varient en fonction des saisons et des activités cynégétiques. Il/elle peut être amené à travailler tôt le matin ou tard le soir pour réaliser des suivis de la faune sauvage. Il/elle peut être amené à travailler le week-end ou les jours fériés, notamment s'il/elle est agent de développement, et technicien de l'environnement, et qu'il/elle assure la mission de police de la chasse. Le travail dominical est autorisé après demande à l'inspection du travail.

Indicateurs de réussite :

Respect de la législation et de la sécurité
Application des procédures
Qualité de la réalisation des actions ou interventions
Qualité technique des méthodes et des démarches mobilisées
Atteinte des objectifs de l'action
Taux d'augmentation des effectifs des populations
Qualité des dispositifs d'alimentation installés

Nature des travaux d'aménagement choisis pour augmenter/maintenir le potentiel cynégétique
Nature des interventions pour améliorer la protection des cultures agricoles et les peuplements forestiers
Nombre d'aménagements de parcours de chasse
Taux d'implantation d'une culture à gibier
Qualité de pose d'une clôture de protection
Mode de création d'une zone de gagnage
...

Savoir-faire de base

Identifier les dégâts causés par la faune sauvage sur les cultures agricoles et les forêts
Respecter les protocoles de gestion des populations cynégétiques
Réaliser des travaux de conservation cynégétiques
Réaliser des travaux d'amélioration d'habitats cynégétiques
Animer une équipe pour des interventions de terrain
Proposer et mettre en œuvre des mesures de prévention des dégâts de gibier

Réaliser des opérations techniques de gestion des espaces : réintroduction ou prélèvement d'espèces, capture, piégeage, corridors biologiques ...)
Réaliser des opérations de préservation et de conservation des espaces : lutter contre les ESOD
Faire réaliser des opérations d'aménagement d'espace de nature
Utiliser des outils de cartographie et de statistiques (SIG, ...)
...

Savoirs (de référence cités par les professionnels)

Diagnostiquer l'état agro-sylvo-cynégétique d'un milieu et évaluation des impacts des populations animales sur les écosystèmes...
Connaissance des individus inscrits sur la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)
Discrimination des pièges spécifiques utilisés contre les ESOD
Connaissances en écologie
Connaissance de la réglementation environnementale, cynégétique, et de la législation encadrant la gestion des ESOD et la protection des espèces

Connaissance des politiques publiques cynégétiques et de gestion des ressources naturelles (agriculture, forêt, faune)
Maîtriser les principes de la gestion durable des ressources (faune, flore, habitat, eau, sol...),
Maîtriser les mesures de gestion adaptées à la multifonctionnalité des territoires : agriculture, forêt, faune sauvage
Approche multifonctionnelle des espaces (agriculture, forêt, milieu rural, urbain, périurbain)
...

Savoir-faire consolidé par l'expérience

Surveiller l'état sanitaire des populations cynégétiques
Poser un constat en autonomie
Prendre des décisions adaptées en matière de régulation ou de conservation
Avoir une approche globale et systémique du territoire et des milieux
Maîtriser l'application des réglementations cynégétiques et environnementales
Contribuer à la gestion des espaces de nature en milieu urbain et rural
Conduire une concertation multi-acteurs pour la gestion cynégétique

Proposer des orientations globales de gestion
Gérer durablement des ressources (faune, flore, habitat, eau, sol...),
Rédiger des plans de chasse ou des plans de gestion cynégétique
Coordonner des activités complexes
Anticiper des aléas de réalisation
Manipuler des animaux dans le cadre de la réimplantation d'une espèce
Installer des pièges spécifiques utilisés contre des ESOD
Utiliser des logiciels de cartographie
...

Comportements professionnels

Avoir le sens de l'observation
Respecter la déontologie des relations dans le travail
Faire preuve de rigueur et de méthode

Assurer sa sécurité et celle des autres
Avoir une bonne condition physique
...

Situations professionnelles significatives

- Animation d'un module de formation cynégétique auprès de chasseurs
- Remédiation réglementaire auprès de différents publics/d'usagers
- Encadrement d'une action de chasse

Finalités

Informar sur la cynégétique, la biodiversité et la sécurité des usagers d'un territoire chassable.

Responsabilité / autonomie

Le professionnel (il/elle) spécialiste en cynégétique travaille avec une grande diversité d'acteurs, et a la charge de vulgariser le cadre réglementaire et sécuritaire de la cynégétique et des enjeux qui sont liés à la biodiversité.

Il intervient auprès de différents publics comme des chasseurs, des groupes scolaires ou des personnes du grand public. Avec eux, il/elle sera fréquemment en situation autonome d'information et de communication, dans le cadre de la conduite et du déroulement d'une action qui visera à transmettre des connaissances sur la réglementation et la sécurité en matière de chasse ou des informations sur la biodiversité.

Selon la taille de la structure d'emploi, le titulaire de l'emploi assurera tout ou partie des opérations d'information et de communication, que ce soit pour la conception d'une stratégie de communication, l'animation d'un événement ou la gestion des flux rédactionnels sur les réseaux numériques. Les orientations et choix seront faits en concertation avec l'équipe de travail et la hiérarchie, dans le respect de la stratégie et des valeurs portés par la structure.

Environnement de travail

Le professionnel (il/elle) spécialiste en cynégétique sera amené à animer (ou co-animer) des réunions et des modules de formation en salle ou à encadrer des actions de chasse sur le terrain. Dans ce cadre, il/elle sera en situations de communication orale en face à face ou écrite avec des collègues, des partenaires et autres acteurs : chasseurs, agriculteurs, forestiers, collectivités territoriales, groupes scolaires ...).

Lors des réunions d'information, de remédiation ou de vulgarisation, le technicien (il/elle) utilise différents matériels, supports et techniques audiovisuels

Indicateurs de réussite :

Identification des besoins, des acteurs et de leurs attentes
 Adaptation des modes d'animation, de formation
 Adaptation des messages au contexte
 Clarté de la communication
 Qualité des méthodes utilisées lors d'une séance d'information ou de formation
 Qualité des connaissances et informations fournies

Qualité des relations avec les bénéficiaires
 Satisfaction des bénéficiaires
 Lisibilité des productions écrites
 Qualité de la préparation et de la conduite d'une formation
 Pertinence des supports, des outils et des solutions numériques utilisées
 ...

Savoir-faire de base

Hiérarchiser et structurer des informations
 Animer une formation
 Argumenter et convaincre
 Stimuler l'expression et la participation des participants
 Rédiger des messages d'information et de formation
 Utiliser différentes techniques de communications écrites et orales
 Utiliser des outils de la communication numérique

Utiliser des applications et des logiciels professionnels
 Anticiper les problèmes relationnels : analyser le fonctionnement d'un groupe
 Ecouter, reformuler les différents points de vue d'un groupe
 Mettre à jour ses connaissances, rechercher de l'information, constituer une documentation
 ...

Savoirs (de référence cités par les professionnels)

Connaissance de techniques de communications écrites et orales

Connaissance des règles de communication pour transmettre un message

Connaissance des techniques d'animation de groupe

Connaissance des techniques de mobilisation des publics

Connaissance du fonctionnement des groupes

Connaissance des techniques de régulation des situations de groupe

Connaissance des outils de la communication numérique

Connaissance de techniques de veille informationnelle

...

Savoir-faire consolidé par l'expérience

Organiser et animer un évènement

Collaborer et dialoguer au sein d'un groupe et avec des partenaires

Gérer des flux d'informations

Utiliser les règles de diffusion et de communication de l'information (RGPD)

Mettre en œuvre les règles de la sécurité numérique

...

Comportements professionnels

Faire preuve de méthode et d'organisation

Faire preuve de diplomatie et d'adaptation aux interlocuteurs

Communiquer de manière adéquate

Etablir des relations de confiance

Etre adaptable aux différentes situations

...

Situations professionnelles significatives

- Concertation collective sur un projet d'aménagement cynégétique
- Construction collective de solutions pour maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique

Finalités

Assurer le dialogue territorial autour des enjeux agro sylvo cynégétique.

Responsabilité / autonomie

Dans ses missions auprès des acteurs du territoire (chasseurs, agriculteurs, forestiers, collectivités territoriales, gestionnaires d'aires protégées, associations locales, grand public, groupes scolaires ...), le professionnel (il/elle) spécialiste en cynégétique intervient en participant à des collectifs de travail autour d'actions à enjeux agro-sylvo-cynégétiques. Les missions l'amènent à travailler en interaction avec les usagers et les acteurs du territoire autour des questions cynégétiques, de biodiversité et de réglementation. Son expertise est mobilisée dans de réunions techniques qu'il organise et/ou anime ou dans des actions cynégétiques multipartenariales comme par exemples un projet lié à la biodiversité pour la plantation de verger ou la replantation de haies. En autonomie, il représente les intérêts de la structure qui l'emploie et participe aux concertations en veillant à fédérer les différents acteurs, individuellement ou collectivement.

En fonction de la structure qui l'emploie et selon la configuration du poste qu'il/elle occupe, le professionnel (il/elle) spécialiste en cynégétique exercera l'activité sur un périmètre défini, et il/elle la mettra en œuvre en autonomie. Il/elle est donc responsable du mode d'organisation de l'accompagnement qu'il/elle propose, ainsi que des caractéristiques de celui-ci. Ses interventions se situent toujours dans le cadre de ses missions, visées par la hiérarchie. Il informe donc son supérieur hiérarchique de l'avancement des travaux, actions ou projets et des aléas éventuels. Très autonome, le professionnel (il/elle) spécialiste en cynégétique doit être méthodique, organisé et avoir une bonne maîtrise des relations humaines.

Les horaires de travail fixes et réguliers pourront en cas de nécessité être aménagés en fonction des différents besoins, comme par exemple lors de la réalisation d'enquêtes de terrain.

Environnement de travail

Les missions se réalisent généralement dans les territoires des acteurs concernés, en milieu rural, périurbain ou urbain. En fonction de celui-ci, il/elle mettra en œuvre des actions spécifiques et il/elle utilisera techniques adaptées. Les interactions nécessitent du tact pour fédérer les acteurs et favoriser le travail collectif et la construction de liens entre les partenaires (chasseurs, agriculteurs, forestiers, collectivités territoriales, gestionnaires d'aires protégées, associations locales, grand public, scolaire ...). Travail de terrain et de bureau, le technicien (il/elle) sera donc régulièrement en situation de communication orale ou écrite avec partenaires.

La charge de travail sera liée à l'organisation générale de la mission. Le professionnel (il/elle) spécialiste en cynégétique se réunira régulièrement avec les personnes faisant partie des actions à conduire, pour faire le point d'avancement, traiter des difficultés et réorganiser ce qui dit l'être. La conduite des actions peut nécessiter des conditions de travail exceptionnelles (en soirées notamment) pour tenir compte des disponibilités des partenaires.

Les activités nécessitent des déplacements réguliers et l'utilisation d'un véhicule. Il est donc recommandé de disposer d'un permis de conduire.

Indicateurs de réussite :

Identification des enjeux, des acteurs et de leurs logiques
 Qualité des méthodes et des démarches mobilisées lors d'un atelier participatif
 Adaptation des modes d'animation, de concertation, des modes de médiation
 Repérage des points de blocage et des leviers
 Clarté de la communication, des propositions, qualité des échanges
 Respect des échéances
 Satisfaction des bénéficiaires

Nombre d'acteurs mobilisés dans une concertation et qualité de la mobilisation des acteurs
 Dynamiques collectives mises en place
 Clarté et qualité des échanges, adaptation de la communication
 Atteinte des objectifs des concertations
 Cohérence de la proposition faite et pertinence des analyses
 Satisfaction des collaborateurs, partenaires et tiers
 Qualité de l'expression écrite et orale

...

Savoir-faire de base

Créer des dynamiques collectives autour d'un projet d'aménagement cynégétique

Créer des liens, des relations autour d'un projet de maintien d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique

Evaluer la faisabilité d'un projet d'aménagement cynégétique

Co-construire un projet d'aménagement cynégétique et le phasage celui-ci

Exposer un projet d'aménagement cynégétique

Exposer des solutions de maintien d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique

Délivrer des recommandations pour maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique

Animer des réunions, des débats, des concertations

Stimuler l'expression et la participation, solliciter des avis

Utiliser des outils de la communication numérique

...

Savoirs (de référence cités par les professionnels)

Connaissance des typologies d'acteurs et des logiques d'acteurs

Connaissance de l'environnement social, institutionnel et économique du territoire

Connaissance de stratégies d'aménagements cynégétiques

Connaissance de techniques de maintien des équilibres agro-sylvo-cynégétique

Connaissance de techniques d'animation et de mobilisation d'une équipe projet

Connaissance de techniques de régulation des situations de groupe

Connaissance de techniques de résolution des problèmes et de conflits d'usage

Connaissance de techniques de communication écrites, orales, verbale et non verbale

Maîtrise de l'outil informatique et des outils de communication

Connaissance des publics cibles

...

Savoir-faire consolidé par l'expérience

Identifier les acteurs à mobiliser sur un projet

Instaurer un climat de confiance et de dialogue

Collaborer et dialoguer dans un projet concerté d'aménagement cynégétique

Conduire une médiation, une négociation

Conduire une négociation avec des partenaires

Construire une argumentation professionnelle

Conduire un atelier participatif, un atelier de co-construction

Utiliser la méthodologie SWOT dans la réalisation d'un projet d'aménagement cynégétique

S'adapter à différentes situations, personnes et projets d'aménagement

Présenter l'avancement d'un projet d'aménagement devant différents publics

Identifier et mobiliser des acteurs d'un projet d'aménagement cynégétique ou de maintien d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique

Résoudre, en autonomie, les problèmes délicats

Représenter la structure dans différentes situations

...

Comportements professionnels

Travailler en équipe

Faire preuve de méthode et d'organisation

S'adapter à différentes situations et personnes

Avoir une attitude positive et une capacité à inspirer et à motiver

Faire preuve d'empathie et de compréhension

Avoir un esprit critique

Respecter les engagements

Communiquer de manière adéquate

Respecter la confidentialité

Mettre en œuvre des qualités relationnelles : diplomatie, disponibilité, écoute, patience

...

ANNEXE

Annexe 1 :

Arrêté de création du CS "Techniques cynégétiques" du 2 mai 2024

Annexe 2 :

Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 2 mai 2024 portant création de l'option « techniques cynégétiques » du certificat de spécialisation agricole et fixant ses conditions de délivrance

NOR : AGRE2412889A

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-167 à D. 811-167-8 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4153-41 à R. 4153-45, R. 4323-54 à R. 4323-57 et D. 4153-15 à D. 4153-37 ;

Vu l'arrêté du 8 août 2005 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation agricole option « technicien cynégétique » ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 relatif à la procédure d'habilitation pour la mise en œuvre des unités capitalisables et du contrôle en cours de formation pour les diplômés et titres de l'enseignement agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2020 fixant les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement agricole peuvent délivrer à leurs apprenants une attestation d'aptitude à la conduite en sécurité valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2022 portant création de la spécialité « gestion des milieux naturels et de la faune » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces du 12 mars 2024 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole du 3 avril 2024,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé un certificat de spécialisation agricole option « techniques cynégétiques ».

Cette option est préparée dans les établissements d'enseignement habilités selon l'arrêté du 13 janvier 2014 susvisé.

Art. 2. – L'option « techniques cynégétiques » du certificat de spécialisation agricole est définie par un référentiel de diplôme.

Celui-ci comporte :

- a) Un référentiel d'activités ;
- b) Un référentiel de compétences ;
- c) Un référentiel d'évaluation.

Le référentiel de diplôme figure en annexe I du présent arrêté.

Art. 3. – Le certificat de spécialisation agricole option « techniques cynégétiques » s'appuie sur le référentiel du diplôme du baccalauréat professionnel spécialité « gestion des milieux naturels et de la faune » défini par l'arrêté du 7 janvier 2022 susvisé.

Le certificat de spécialisation option « techniques cynégétiques » est classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Art. 4. – Conformément à l'article D. 811-167-3-1 du code rural et de la pêche maritime, lorsque le certificat de spécialisation agricole est demandé par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

1° Soit de la possession de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée ci-après :

- d'un baccalauréat professionnel spécialité « gestion des milieux naturels et de la faune » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » ;
- d'un brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « forêt » ;
- d'un brevet de technicien supérieur « gestion et protection de la nature » ;
- d'un brevet de technicien supérieur « gestion forestière » ;
- d'un brevet de technicien supérieur « agronomie et cultures durables » ;

2° Soit de la possession d'un diplôme obtenu en France ou à l'étranger autre que ceux figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option, de niveau au moins équivalent et en rapport avec les diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option ;

3° Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option. Ils doivent en outre satisfaire aux évaluations de prérequis organisées par le centre.

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt détermine la recevabilité des justificatifs présentés.

Pour les candidats ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, une décision dérogatoire à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation option « techniques cynégétiques » peut être prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3-2 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 5. – Le certificat de spécialisation agricole option « techniques cynégétiques » est délivré aux candidats ayant acquis les trois unités capitalisables constitutives du diplôme :

- UC1 : Réaliser le suivi de populations cynégétiques et de leurs habitats sur un territoire ;
- UC2 : Opérationnaliser des interventions sur les populations cynégétiques et leurs milieux ;
- UC3 : Réaliser des actions d'information et d'animation cynégétiques.

Art. 6. – Dans le cas d'une préparation par la voie de la formation continue, la durée de la formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation option « techniques cynégétiques » comporte au moins 400 heures en centre. La durée de la formation en milieu professionnel est au moins de 12 semaines conformément à l'article D. 811-167-4 du code rural et de la pêche maritime.

Conformément à l'article D. 811-167-5 du code rural et de la pêche maritime, les durées minimales de formation en centre et en milieu professionnel peuvent être réduites après positionnement du candidat organisé par le centre de formation.

Dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée du contrat d'apprentissage est d'une année. La formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation option « techniques cynégétiques » comporte au moins 400 heures en centre. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Art. 7. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2025.

A compter de cette date, les habilitations des centres de formation sont accordées pour le certificat de spécialisation option « techniques cynégétiques » créé par le présent arrêté.

A compter de cette date, les habilitations en cours sur l'option « technicien cynégétique » du certificat de spécialisation agricole n'ouvrent plus droit à création de nouvelle cohorte d'inscription aux examens. Ces habilitations sont caduques à l'issue de la dernière session d'examens organisée pour les candidats inscrits aux examens avant le 1^{er} janvier 2025.

Art. 8. – A compter du 1^{er} janvier 2025, les inscriptions de candidats à l'option « technicien cynégétique » du certificat de spécialisation agricole ne sont plus possibles.

Les candidats ayant débuté l'option « technicien cynégétique » du certificat de spécialisation agricole avant le 1^{er} janvier 2025 bénéficient des dispositions des arrêtés de référence susvisés jusqu'à la fin de leur parcours.

En cas d'échec à l'examen, les candidats conservent le bénéfice des blocs de compétences validés, mais ils ne peuvent plus prétendre à la validation de l'option « technicien cynégétique » du certificat de spécialisation agricole. Ces candidats doivent obligatoirement s'inscrire à la préparation de l'option « techniques cynégétiques » du certificat de spécialisation agricole créé par le présent arrêté.

Les candidats ayant préparé l'option « technicien cynégétique » du certificat de spécialisation agricole peuvent bénéficier, sur demande, de correspondances entre les unités obtenues et celles constitutives du certificat de spécialisation « techniques cynégétiques » créé par le présent arrêté, dans la limite de validité de la version créée par le présent arrêté.

Les tableaux des correspondances applicables, sur demande du candidat, figurent en annexe II.

Art. 9. – L'arrêté du 8 août 2005 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation agricole option « technicien cynégétique » est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2027.

Art. 10. – Le directeur général de l'enseignement et de la recherche, les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 mai 2024.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'enseignement
 et de la recherche,*
 B. BONAIMÉ

ANNEXE 2 - Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Définition des rubriques

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences. Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel¹ expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

¹ Le terme « professionnel » est employé dans ce contexte pour désigner la personne qui exerce les activités visées par le titre.

Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

Situations professionnelles significatives :

Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail. Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.

Exemples :

- Réglage des paramètres avant démarrage
- Ajustement des activités en cours de travaux

Finalités :

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

Environnement de travail :

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemple : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...), les week-end et jours fériés.

Les rubriques suivantes présentent les "ressources" : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

Indicateurs de réussite :

Eléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

Savoir-faire de base

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.

Exemples :

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines...

Savoirs de référence cités par les professionnels

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.

Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

Exemples :

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...

Comportements professionnels

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

Exemples :

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais...



Dispositif du Ministère de l'agriculture pour accompagner l'enseignement agricole technique



L'Institut Agro Dijon
Eduter Ingénierie
26 Bd du Docteur Petitjean
BP 87 999
21079 DIJON cedex
<https://institut-agro-dijon.fr/>
<https://eduter.fr/eduter-ingenierie/>

Juin 2024